

Ruée vers les terres “libres” d’Afrique

La conférence de Copenhague a rappelé que nous vivions dans un monde fini, que les ressources de la planète étaient limitées. La crise alimentaire mondiale, les nouveaux besoins des pays émergents qui consomment plus de viande que dans le passé, l’engouement pour les biocarburants, ont soudain aiguisé l’appétit pour les terres cultivables encore disponibles.

Alors que la population mondiale a triplé depuis 1945, la production de céréales ne cesse de chuter : en 1999, les réserves mondiales de grains pouvaient assurer 116 jours de nourriture, mais en 2006, ce chiffre était descendu à 56 jours... Pour les nombreux pays importateurs de produits alimentaires, l’accès à des terres cultivables permettant d’assurer l’approvisionnement de leur population apparaît donc comme un enjeu vital.

L’Europe étant saturée et 95% des terres d’Asie étant déjà mises en exploitation, c’est vers l’Amérique latine et surtout vers l’Afrique que se dirigent désormais les acheteurs potentiels. La perception générale est qu’au sud du Sahara, les terres sont abondantes et encore largement inexploitées, que le climat est favorable, la main d’œuvre bon marché et surtout que le prix des terres disponibles demeure exceptionnellement bas. Au cours des trois dernières années, entre 15 et 20 millions d’hectares, soit l’équivalent de toutes les terres cultivables en France, ont été soumis à des transactions foncières et la FAO considère que d’ici 2030, une superficie totale équivalent à une fois la France ou un tiers de l’Inde aura changé de mains...

C’est à Madagascar que le phénomène des achats de terres a soudain défrayé la chronique. Début 2009 il est apparu que la société sud coréenne Daewoo avait acquis, pour une durée de 99 ans, des terres couvrant une superficie de 1,3 millions d’hectares. Cette transaction heurta vivement une opinion publique jusque là assez passive, parce que parmi les terres mises en vente, se trouvaient des zones affectées à la sépulture des ancêtres ! Les manifestations prirent rapidement un tour politique, menant finalement à la chute du président Marc Ravalomanana, qui fut remplacé par Andry Rajoelin. Ce dernier, dès sa prise de pouvoir, annula l’accord signé avec Daewoo. Le nouveau chef de l’Etat biffa également une autre transaction, qui portait sur la cession de 450.000 hectares à la société indienne Varun International. Cette dernière avait l’intention de produire à Madagascar du riz destiné à la consommation intérieure en Inde.

Sur le continent, le Soudan est l’un des pays les plus visés par les achats de terre : la Corée du Sud y a acheté 690.000 hectares afin d’y cultiver du blé, les Emirats arabes unis ont investi sur une superficie de 378.000 hectares afin de produire du maïs, de l’alfafa, des pommes de terre et des haricots. Selon certains observateurs, cette compétition pour les terres soudanaises serait l’une des causes de la guerre du Darfour, où la population a été expulsée de ses territoires traditionnels, obligée de vivre dans des camps de réfugiés tandis que les terres abandonnées ont été investies par d’autres occupants...

Considéré comme un grenier à blé potentiel pour les pays du Golfe, le Soudan est aussi le troisième partenaire commercial de la Chine, avec un volume de transactions commerciales s’élevant à 8,8 milliards de dollars. Mais la Chine ne se contente pas d’exploiter les champs pétroliers : au cours d’un forum sino-soudanais pour la coopération agricole qui s’est tenu à Khartoum en juin dernier, les deux pays ont décidé d’intensifier leur coopération agricole et la Chine s’est engagée à apporter au Soudan des capitaux, des systèmes d’irrigation, des routes, de la technologie.

Parmi les pays les plus désireux d’acquérir des terres agricoles en Afrique figurent les pays du Golfe. L’Arabie Saoudite a acheté 500.000 hectares en Tanzanie ; au Kenya, le Qatar veut exploiter 40.000 hectares de terres dans la vallée de la rivière Tana en échange de la construction d’un port en eau profonde sur l’île voisine de Lamu.

L’Inde et la Chine, des pays surpeuplés et en pleine expansion, lorgnent également vers les terres disponibles sur le continent noir : en Ethiopie, des entreprises indiennes ont investi 1,5 milliards de dollars dans des projets agricoles afin de pouvoir nourrir leur propre population ainsi que des animaux. En Zambie, la Chine négocie l’accès à deux millions d’hectares pour y cultiver du jatropha (une plante utilisée dans la production de bio carburants) tandis que Dubai souhaite produire dans ce pays du riz et du blé.

Le ministre zambien de l’agriculture Brian Chituwo a déclaré à l’agence Reuters qu’il ne s’opposait pas à de telles transactions : « nous n’utilisons que 14% de nos terres disponibles, et il nous reste 900.000 hectares de terres cultivables... Pourquoi ne pas en tirer profit en nous lançant dans des joint ventures avec des sociétés étrangères, auxquelles participeraient aussi nos petits fermiers ? » Très ouverte aux investissements étrangers, la Zambie a déjà accueilli dans le passé des agriculteurs venus d’Afrique du Sud et du Zimbabwe et des fermiers chinois se sont déjà installés dans le pays.

Face à cette irruption de nouveaux partenaires en Afrique, les environnementalistes multiplient les mises en garde, mais dans des pays comme le Kenya ou la Zambie, les autorités rappellent volontiers qu’à l’époque coloniale les colons venus d’Europe s’étaient appropriés les meilleures terres du pays, tandis que le mouvement social est divisé. Certains écologistes s’efforcent de faire annuler les contrats et vont jusqu’à vouloir chasser les paysans locaux de certaines zones, afin de protéger la faune locale et de pouvoir développer les parcs naturels...

Une nouvelle tendance alarme particulièrement Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l’alimentation : les pays riches ne cherchent pas seulement à assurer leur propre sécurité alimentaire, ils se lancent dans la spéculation sur les terres disponibles et surtout, ils souhaitent développer en Afrique la production de bio carburant, espérant bénéficier en cela d’incitants fiscaux. Le chercheur français Alain Karsenty dénonce pour sa part le « néocolonialisme agraire » et redoute que les forêts tropicales, réserves foncières potentielles, ne soient transformées en pâturages ou en réserves d’éthanol.

Même si Olivier de Schutter dénonce le recours au biocarburant comme une « fausse bonne idée », les Européens vont de l'avant : au Soudan, le responsable du groupe sucrier Kenana (propriété du gouvernement soudanais et de fonds arabes) vient de faire savoir qu'une première cargaison de cinq millions de litres d'éthanol, pour une valeur de 3,3 millions de dollars, venait de partir en direction de Rotterdam d'où elle sera vendue au sein de l'Union européenne. Au départ de la canne à sucre, l'éthanol a été produit dans une usine située dans l'Etat du Nil blanc, à 250 km au sud de Khartoum. En juin dernier, le président soudanais Omar el-Béchir, inaugurant un vaste programme de transformation de canne à sucre en bio carburant, avait confirmé que son pays a pour ambition de devenir le leader mondial de la production de l'éthanol et le groupe Kenana envisage de faire passer sa production à 200 millions de litres d'ici trois ans.

En République démocratique du Congo, selon l'ONG GRAIN, près de six millions d'hectares de terres agricoles auraient été concédées à des entreprises étrangères et la Chine aurait le projet de remettre en activité les anciennes plantations de palmiers à huile pour y produire elle aussi des biocarburants.

Cette faim de terres, qui pousse les pays riches à délocaliser leur sécurité alimentaire, la faisant reposer sur d'autres régions du monde, inquiète Olivier de Schutter. Il relève qu'en Afrique sub saharienne, les droits d'usage des terres ne sont jamais réellement sécurisés et que, si elles ne tiennent pas compte des populations locales, les acquisitions de terres pourraient à l'avenir générer de graves conflits. Il souligne aussi que les droits des pasteurs sont particulièrement négligés, alors que les populations qui nomadisent sur des terres considérées comme « vides » sont au nombre de sept millions en Somalie et en Ethiopie, de quatre millions au Soudan...

Plaidant pour que le droit des peuples indigènes soit pris en compte, que les communautés locales soient consultées, le rapporteur spécial de l'ONU souligne aussi que cet accaparement des dernières terres disponibles est aussi le résultat de l'échec global des politiques agricoles : dans les pays du Sud, les investissements dans le domaine agricole ont été insuffisants ou non durables et surtout, dans les pays riches, l'agriculture intensive a épuisé le sol et asséché les nappes aquifères. Et de conclure qu'avant même de chercher à réguler les achats de terres, il faudrait se demander pourquoi on en est arrivé à considérer une telle éventualité comme une option souhaitable...

<http://blogs.lesoir.be/colette-braeckman/2009/12/28/ruee-vers-les-terres-libres-dafrique/>

Un demi-siècle tout mauvais

Le 21 juin 2009 un communiqué de l'Elysée déclare : « La célébration en 2010 du 50ème anniversaire de l'indépendance de quatorze ex-colonies françaises doit être l'occasion de souligner et de confirmer l'évolution des relations entre la France et l'Afrique subsaharienne qui doivent rester privilégiées tout en étant renouvelées, équilibrées et transparentes ».

Fort bien ! Hélas, dans le même communiqué on lit également : « Le président Nicolas Sarkozy a confié à l'ancien ministre Jacques Toubon "la mission de préparer et d'assurer la mise en oeuvre d'une initiative '2010 - Année de l'Afrique'" ».

Sans avoir besoin de rappeler la vieille et longue histoire françafricaine de Jacques Toubon, notamment dans le cadre du Club 89, qu'il animait avec des gens comme Michel Aurillac, ancien ministre de la coopération, et Robert Bourgi, qu'on ne présente plus, on a pu se faire une idée de l' « évolution », des relations « renouvelées », qu'il allait mettre en oeuvre, dès les jours suivants. Jacques Toubon en effet est présent à Brazzaville avant, pendant et après l'élection présidentielle du 12 juillet 2009. Il y affiche un zèle outrancier pour Sassou Nguesso, cautionnant un processus électoral plus que douteux, attaquant le représentant de l'UE, Miguel Amado, pour ses critiques, qualifiées d'« ingérence », des conditions électorales. Toubon se démène à Brazzaville flanqué de son compère Patrick Gaubert, député européen UMP, président de la LICRA, celui qui fut accusé par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme d'avoir fait pression sur les familles des victimes du massacre du Beach, pour que Sassou puisse faire son propre procès pour innocenter ses sbires, alors qu'un procès était, et est toujours, en cours en France pour ces faits.

On ne saurait imaginer incarnation plus virulente de ce que la Françafrique a eu de pire dans sa longue histoire : mépris du peuple congolais, complicité avec un dictateur établi dans le sang de ses compatriotes, encouragement à la pire gestion mafieuse des richesses d'un pays exsangue. Si on avait voulu ôter toute crédibilité à cette opération du cinquantenaire on n'aurait pas fait mieux.

Mais Sarkozy ne s'est pas contenté d'introniser le vieux cheval de retour Allgood, en chantre de la nouveauté, il a lui-même payé de sa personne. Il faut voir la conférence de presse qu'il a tenue le 16 décembre à l'Elysée, entouré des représentants de 11 pays du bassin du Congo siégeant à la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dont quatre chefs d'États, les présidents Sassou Nguesso du Congo Brazzaville, Biya du Cameroun, Déby du Tchad et Bozizé de Centrafrique. Cette prestation constitue un sketch françafricain caricatural. Aucun humoriste satirique

n'aurait imaginé mieux. La séance dure en tout 35 minutes. **Nicolas Sarkozy** commence par présenter la brochette alignée à la tribune et exposer la question du bassin du Congo pendant huit minutes, puis il répond aux questions pendant dix minutes. A ce moment, il affirme en se tordant de rire (Ah la bonne blague en effet !) « *Mais je ne suis pas le porte-parole* ».

Denis Sassou Nguesso parle alors pendant cinq minutes pour « *saluer les initiatives du Président Sarkozy* », **Idriss Déby** pendant cinq minutes pour « *demander à Nicolas Sarkozy d'organiser des réunions pour le sauvetage du lac Tchad* », **François Bozizé** pendant quatre minutes pour « *soutenir l'action de la France* », **Biya** pendant deux minutes pour « *dire merci* » implorer qu' « *on secoure financièrement les pays africains* » qui sont « *derrière le président Sarkozy* ».

Dans son introduction Nicolas Sarkozy a demandé « *qu'on tourne la page du débat sur la colonisation et la postcolonisation* ». Comment le pourrait-on devant cette exhibition grotesque ? On imagine Sankara à cette tribune, comme il aurait dit très haut la réalité et remis les choses et les gens à leur place !

<http://survie.org/billets-d-afrique/2010/187-janvier-2010/>

Procès en diffamation de Bolloré contre France Inter

Ou comment intimider les médias qu'on ne peut pas contrôler ?

Devant les révélations qui se multiplient sur les pratiques du groupe Bolloré en Afrique, Vincent Bolloré contre-attaque par voie judiciaire. Une manière de prévenir tous ceux des journalistes et militants associatifs, français et camerounais, qui enquêtent sur ses activités africaines ?

Ce mardi 15 décembre, France Inter, Lionel Thompson (producteur) et Benoît Collombat (journaliste) sont cités à comparaître pour diffamation publique devant la 17ème Chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris.

La raison ? Le 29 mars 2009, France Inter diffusait dans le cadre de l'émission Interception, à de multiples reprises primée pour sa qualité, « **Cameroun, l'empire noir de Vincent Bolloré** ». Un reportage riche en témoignages sur les entreprises Bolloré au Cameroun : gestion du chemin de fer, dragage du port, gestion des plantations de palmiers... C'était un éclairage supplémentaire sur les pratiques du groupe Bolloré après les nombreuses accusations de violation des droits sociaux, déforestation ou pollution environnementale portées par Survie, des personnalités [1] et ONG françaises [2] et camerounaises.

Après avoir investi dans le contrôle direct de la presse écrite et audiovisuelle (Direct 8, Direct Soir...) ou indirect via ses annonceurs (par exemple Havas), le groupe Bolloré, soucieux de préserver l'image de ses juteuses activités africaines, opte aujourd'hui pour la stratégie d'intimidation à l'égard des médias et journalistes qui délivrent encore à son sujet une information fiable et indépendante.

Atteint dans « *son honneur* », Bolloré n'est pourtant plus si pressé d'en découdre. Alors que la défense fait appel à des employés du groupe Bolloré, syndicalistes, journalistes, organisations de défense des droits de l'Homme et même hauts cadres de l'administration camerounaise ayant traité avec le groupe Bolloré, celui-ci a demandé, sans succès, le report de l'audience, espérant visiblement limiter la présence de ces témoins camerounais [3]. Peur d'un grand déballage ? Curieux hasard : l'un des témoins s'est même vu refuser le visa d'entrée en France alors qu'il y voyage très régulièrement, et surtout, qu'il est cité à comparaître !

L'association Survie dénonce ce nouvel exemple d'instrumentalisation de la Justice pour étouffer l'information liée au pillage françafricain, à l'instar des **procès subis par Survie**, Denis Robert ou encore **les auteurs et éditeurs de Noir Canada outre-Atlantique**. Alors que le groupe Bolloré s'en prend au devoir d'informer des journalistes, il est important de rappeler que la liberté de la presse est un pilier non négociable de la démocratie, surtout lorsque sont mis en cause des pouvoirs économiques proches de l'exécutif.

Contact presse : Olivier Thimonier olivier.thimonier@survie.org Tél. : 01 44 61 03 25

[1] Eva Joly, Présidente de la Commission du Développement au Parlement Européen, l'a classé en bonne place parmi les pilleurs françafricains du continent

[2] Le groupe Bolloré s'est notamment vu attribuer le mois dernier **la première place du « Prix Pinocchio du développement durable », catégorie « Droits humains »**, décerné chaque année par les Amis de la Terre.

[3] Pius Njawé, directeur du journal Le Messenger, Emmanuel Etoundi Oyono, actuel directeur de la Mission d'aménagement et d'équipements des terrains urbains et ruraux (Maetur), Hilaire Kamga, président de l'ONG Nouveaux droits de l'homme, Edouard Tankoué, secrétaire général du Syndicat national des inscrits maritimes et assimilés du Cameroun et Jean Marc Bikoko, président de la Centrale syndicale du secteur public. <http://survie.org/francafrique/justice/article/proces-en-diffamation-de-bollore>

Cameroun : « Libérons Lapiro ! »

Des musiciens se mobilisent en faveur d'un chanteur camerounais emprisonné

Dès maintenant, sur le site de Mondomix, une compilation téléchargeable gratuitement sera offerte à tous les internautes qui signeront la pétition pour la libération du chanteur camerounais Lapiro de Mbanga. Une action soutenue par l'ACAT-France, le Comité de soutien de la diaspora camerounaise, Freemuse et Survie.

De son vrai nom, Pierre Roger Lambo Sandjo, Lapiro est un des chanteurs les plus populaires de son pays, actuellement incarcéré à Douala, au Cameroun, à l'issue d'un procès particulièrement inéquitable. Condamné à 3 ans de prison, assortis d'une amende de 200 millions de francs CFA, il lui est officiellement reproché d'être l'instigateur « des émeutes de la faim » qui ont éclaté à Mbanga en février 2008. La hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires ainsi qu'un facteur politique - le projet de modification constitutionnelle qui permet au président Paul Biya de se présenter pour un nouveau mandat alors qu'il est au pouvoir depuis 1982 – ont été les déclencheurs de ce soulèvement populaire au Cameroun.

Mais en réalité, ce que le pouvoir reproche à Lapiro, c'est une chanson intitulée "Constitution constipée", qui évoque à mots couverts la fatigue de Paul Biya, aujourd'hui âgé de 76 ans. C'est donc la liberté d'expression du chanteur qui est remise en cause. Plusieurs musiciens ont donc manifesté leur solidarité et, avec le soutien de Mondomix, proposent cette compilation inédite.

Le 25 novembre dernier, le chanteur Lapiro a reçu un prix d'Oxfam Suisse, le « Freedom to create » qui récompense les artistes qui utilisent leur talent pour défendre la liberté d'expression et les droits de l'homme.

En février 2008, la sortie du rapport « **Cameroun : Une répression sanglante à huis clos** » par l'Observatoire national des droits de l'homme, en appui avec l'ACAT-France, dénonçait déjà les exactions et la violence des forces de sécurité camerounaise durant les « émeutes de la faim » qui ont causé la mort d'au moins 139 personnes. Aujourd'hui encore, aucune commission d'enquête n'a été constituée afin d'établir la vérité sur ces quatre journées de violences (du 25 au 29 février 2008) ni aucun élément des forces de sécurité n'a fait l'objet de sanctions ni de poursuites judiciaires.

Agissez ! Signez la pétition !

<http://mp3.mondomix.com/liberons-lapiro>

Et télécharger gratuitement la compilation « *Libérons Lapiro* » composée de titres inédits ou rares écrits par des différents artistes.

/// Contact presse : François Mauger / francois.mauger(a)neuf.fr / 06 63 65 17 64 ou Cécile Michiardi

/cecile.michiardi(a)acatfrance.fr / 01 40 40 74 10

<http://survie.org/francafrique/cameroun/article/cameroun-liberons-lapiro>

La RDC dans l'étau du FMI

Le 11 décembre, la RDC a conclu un accord de financement de trois ans avec le FMI, après avoir cédé à toutes les exigences de ses bailleurs de fonds. D'abord, en révisant sous la pression du FMI un contrat conclu avec la Chine que les puissances occidentales voyaient d'un mauvais œil, puis en s'engageant à encore améliorer le « climat des affaires » sur injonction du Club de Paris, un groupe informel réunissant 19 riches pays créanciers, dont les intérêts économiques en RDC sont considérables. Les garanties données par le Club de Paris étaient un préalable obligatoire à la conclusion de ce programme avec le FMI ainsi qu'à un allègement de sa dette externe, dont le paiement annuel absorbe un quart des dépenses publiques !

Mais la route est encore longue et parsemée de conditionnalités avant d'atteindre le fameux « point d'achèvement », qui donne droit à cet allègement de dette et qui constitue l'ultime étape de la stratégie PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) promue par le FMI et la Banque mondiale pour soi-disant régler le problème de la dette. La RDC attend cet allègement depuis 2003 et pourrait bien l'attendre encore longtemps... En effet, pour le « mériter », le gouvernement congolais devra s'attacher entre autres au « *développement du secteur privé, notamment par la réforme des entreprises publiques (...) la protection de l'investissement étranger et l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles* », indique le communiqué de presse du FMI [1].

Autrement dit, la RDC doit achever la privatisation de ses secteurs stratégiques (mines, énergie, industrie, transport) déjà très largement contrôlés par les transnationales, impliquant le licenciement massif des travailleurs, comme ce fut le cas en 2003 avec l'opération mal nommée « Départs volontaires ». Ce plan de licenciement financé intégralement par la Banque mondiale a violé les droits de 10 655 agents de la *Gécamines*, l'entreprise publique minière située au Katanga, qui attendent toujours le paiement de leurs arriérés de salaires et les indemnités prévues par le droit congolais.

« *La protection de l'investissement étranger* » signifie, quant à elle, une interdiction pour les autorités de revoir les contrats miniers conclus illégalement avec les transnationales (sauf si elles sont chinoises !). Rappelons en effet, que le Canada s'était opposé à la conclusion d'un accord avec le FMI lors de la réunion du Club de Paris du 18 novembre où aucun officiel congolais n'était invité. Le but était alors de faire pression sur le gouvernement, qui avait annoncé quelques jours plus tôt la résiliation d'un contrat frauduleux signé avec l'entreprise canadienne *First Quantum*. L'affaire a finalement été réglée suite à l'engagement du gouvernement d'améliorer « le climat des affaires »...

Concernant « *la gestion des ressources naturelles* », le FMI fait comme à son habitude reposer la seule responsabilité sur la RDC en omettant le rôle néfaste de sa partenaire, la Banque mondiale, incapable de changer de politique. Selon les ONG Greenpeace, Global Witness et Rainforest [2] : « *En tant que bailleur principal de la réforme forestière congolaise, la Banque mondiale porte une responsabilité particulière pour les résultats médiocres observés à ce jour (...) Les conclusions du rapport d'enquête de 2007 réalisé par le Panel d'Inspection [3], révélant le parti pris de la Banque mondiale en faveur de l'exploitation industrielle, au détriment des communautés locales, semblent avoir été largement ignorées* ». Malgré les enjeux liés à la déforestation et au changement climatique, le FMI s'inscrit toujours à l'instar de la Banque mondiale dans cette logique de l'exploitation industrielle du bois en transformant un peu plus la RDC en véritable paradis pour les transnationales, comme si les bénéfices réalisés par ces dernières allaient en bout de course profiter au peuple congolais. Pourtant, c'est l'inverse qui se produit dans l'ensemble des pays en développement : les populations s'enfoncent dans la pauvreté tandis que les rapatriements des bénéfices réalisés par les transnationales augmentent, culminant en 2008 à 298 milliards de dollars !

Que va gagner la RDC en appliquant toutes ces conditionnalités ? Pas grand chose : environ 560 millions de dollars étalés sur trois années à condition que le FMI juge satisfaisante l'application de ses politiques. En effet, la RDC est sous haute surveillance puisque le programme triennal est évalué au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Au total, six missions d'évaluation du FMI sont prévues, conditionnant le décaissement des différentes tranches financières. L'allègement de la dette dépendra des résultats de la première évaluation prévue en mars 2010. Rien n'est donc acquis, sachant que le précédent accord avait été suspendu par le FMI en 2006 et que l'Ukraine s'est vu refuser en octobre dernier la dernière tranche d'une aide FMI, après avoir adopté une loi augmentant le salaire minimum. Dans l'hypothèse où le gouvernement congolais fait un sans-faute, il continuera à supporter une dette de 4 milliards de dollars, après l'allègement espéré. La difficulté restera de trouver les ressources financières pour la rembourser, vu que les privatisations imposées par les bailleurs de fonds entraîneront moins de recettes budgétaires. Le gouvernement devra alors se réendetter à moins qu'il ne fasse un autre choix.

Cet autre choix pourrait être de refuser de payer la dette afin d'assurer en priorité les besoins humains fondamentaux de sa population et se débarrasser de la tutelle néo-coloniale des créanciers. Un tel acte unilatéral est fondé en droit international, d'autant que la dette congolaise est une dette odieuse, constituée principalement d'arriérés impayés par l'ex-dictateur Mobutu. Elle n'a donc aucune valeur juridique car les créanciers connaissaient la nature dictatoriale du régime mobutiste. Le Forum sur la corruption, qui s'est ouvert en RDC le 16 décembre, pourrait être une occasion pour les mouvements sociaux congolais d'exiger la mise en place d'un audit de cette dette pour en révéler le caractère illicite et identifier les détournements afin de légitimer la répudiation de la dette et exiger la restitution des biens mal acquis. Seulement 3% des avoirs détournés au niveau mondial ont été restitués à ce jour, malgré la ratification de la Convention de l'ONU contre la corruption par la majorité des pays du Nord, qui consacre la restitution des avoirs détournés comme un principe fondamental du droit international.

<http://www.cadtm.org/La-RDC-dans-l-etat-du-FMI>